



CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

19 NOVEMBRE 2020

La séance du Conseil des 6^e et 8^e arrondissements est ouverte, dans les formes réglementaires, à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Pierre BENARROCHE, Maire du 4^{ème} secteur.

M. le MAIRE.- Avant de commencer formellement ce Conseil d'arrondissements, Mesdames et Messieurs les élus, très chers collègues, marqué une nouvelle fois par le Covid, le confinement et les contraintes sanitaires, je tiens à remercier les quelques élus qui ont accepté de ne pas participer physiquement à cette séance pour améliorer les règles de distanciation physique, mais qu'ils pourront suivre, tout comme les habitants des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, en direct sur Facebook et sur YouTube. C'est un grand progrès pour la démocratie locale que de permettre à tous les citoyens d'assister à ce moment important de la vie locale, et en particulier aux débats que nous aurons sur le budget.

Avant d'examiner les rapports de ce Conseil d'arrondissements, je voudrais vous faire part de mon sentiment sur la période si particulière que nous vivons actuellement. Lorsque, le 11 mai, nous nous sommes déconfinés, nous avons tous cru, ou avons voulu croire, que nous allions pouvoir passer à autre chose, que le cauchemar était terminé et que nous pourrions oublier une parenthèse hors du temps et de toute logique connue. L'été s'est passé dans l'insouciance et le sentiment trompeur d'une liberté retrouvée. Mais, cette liberté nous a joué un bien mauvais tour, et l'histoire se termine en tours de vis, avec une restriction qui a un goût amer et désespérant.

Manger, dormir, travailler : avec ce nouveau confinement, nous mesurons, plus encore qu'en mars dernier, combien nos libertés sont bousculées, comment cette situation inédite ébranle nos certitudes et notre vision de l'avenir. Beaucoup d'entre nous ici ont voulu avoir l'espoir d'un monde d'après plus juste, plus écologique et plus démocratique ; il n'en est hélas rien. Il n'y a pas eu de monde d'après, pas de reset, juste le même monde toujours aussi injuste et inégalitaire, toujours aussi peu attentif à la souffrance, à la solidarité et à l'humanisme. Et la crise sanitaire que nous vivons n'est pas simplement une crise du système de santé. C'est d'abord une crise de civilisation, la crise d'une société qui ne sait pas se montrer résiliente.

Alors, et si je devais voir un aspect positif à cette période historique qui secoue notre monde et nos existences, c'est ce qu'elle révèle de manière crue, brutale, implacable. Cette crise est un formidable révélateur de tout ce que le monde capitaliste et libéral porte de plus néfaste et de plus égoïste. Cette crise expose en pleine lumière tous les dysfonctionnements d'une société libre et sans perspective, régie par les seules lois de la finance au profit de quelques privilégiés.

L'intérêt commun, le bien public : quand ces valeurs retrouveront-elles leurs lettres de noblesse ? Il est écrit, sur le fronton de nos mairies « Liberté Egalité Fraternité ». Nous voudrions tellement être gouvernés par de telles ambitions.

Cette crise est évidemment sanitaire. Elle met en évidence l'abandon de l'hôpital public, la déconsidération des personnels médicaux, la déshumanisation des patients, la financiarisation de la médecine, la négligence de la santé publique. Et plus largement, elle révèle la déconstruction systématique du service public menée par tous les gouvernements, depuis 30 ans : écoles, sécurité, justice, santé, aménagement du territoire. L'Etat se désengage et n'assume plus ses fonctions régaliennes. Les fractures entre ceux qui ont presque tout et les autres s'élargit toujours plus sans que personne ne s'en émeuve réellement, sans que nos gouvernements n'agissent sérieusement.

Ainsi, cette crise est celle du commerce, aujourd'hui. Aujourd'hui, les commerçants de proximité, ceux qui font vivre un quartier qui assure le lien social, sont frappés d'une interdiction de travailler, non parce qu'ils constitueraient un risque pour la santé, mais parce qu'au nom d'une égalité de traitement purement libérale, il faudrait, si on les autorisait à ouvrir, le permettre également aux grands centres commerciaux impossibles à désinfecter, sans même parler d'Amazon et de tous les marketplaces présents sur Internet qui détruisent les emplois.

Cette crise fait émerger de manière exacerbée l'ampleur des violences conjugales et intrafamiliales, la fragilité des personnes âgées trop souvent considérées dans les EHPAD comme une ressource financière, l'isolement croissant, qui accentue les troubles psychologiques.

Cette crise fait évidemment, au moment de faire des choix et de prendre des décisions, resurgir combien les enjeux environnementaux comptent peu pour le gouvernement. Ainsi, et malgré la convention citoyenne pour le climat, les décisions prises, qui pourraient réorienter et réengager la société sur une voie plus durable et plus respectueuse du vivant, sont repoussées ou dévoyées.

Et puis surtout, il aura fallu cette crise pour que l'on ne puisse plus éviter de regarder les exclus et ceux qui ont été fracassés, les oubliés et les damnés de la terre.

Cette crise est, en premier lieu, une crise sociale. Et si certains avaient cru pouvoir détourner les yeux sur ceux qui ont faim, ceux qui habitent dans des conditions indécentes, ceux qui n'ont nulle part autre que leur voiture pour dormir, ceux qui ne peuvent pas se soigner, ce n'est désormais plus possible et ce n'est plus admissible. Tous ceux à qui notre monde ne fait pas de place, tous les oubliés, tous les invisibles réapparaissent soudain, et l'on mesure l'étendue des dégâts, l'étendue des besoins. Des mesures d'urgence sont et doivent bien évidemment être prises, mais elles ne font que colmater les brèches et empêcher le radeau de couler. Elles ne règlent en rien les déséquilibres et les inégalités structurelles. Socialisme ou barbarie, comme le disait Cornélius Castoriadis, il faut choisir. A Marseille, nous avons choisi. Nous avons choisi, comme l'avait promis le Printemps Marseillais, d'être présents pour réduire la fracture sociale, les inégalités territoriales, de faire preuve de solidarité envers les plus démunis et de lutter contre la précarité, de favoriser les actions de santé publique, de soutenir les acteurs de la culture, d'encourager tout ce qui contribuera à renforcer le lien social.

Nous avons choisi d'accompagner les Marseillaises et les Marseillais autant qu'il nous est possible de le faire pour traverser les difficultés. Nous en sommes fiers.

Ainsi, et pour partie dans le cadre d'un Conseil municipal décalé de quinze jours pour permettre l'enrôlement de nouvelles délibérations d'urgence sociale, nous allons renforcer tous les dispositifs, et notamment :

- la mise en place d'un plan d'urgence alimentaire et la distribution de colis pour les étudiants,
- la création de places d'hébergement d'urgence pour les personnes sans-abri et les femmes victimes de violences,
- le renforcement des effectifs du Samu social dans ses missions de maraude et de distribution de kits d'hygiène aux personnes les plus démunies,
- la mise en place de subventions complémentaires au CCAS et à de nombreuses associations,
- le soutien à la culture avec une mise en ligne des catalogues des bibliothèques municipales et de visites virtuelles de nos musées,
- le soutien également aux acteurs culturels qui, sans notre aide, feront seulement partie du passé et de l'histoire, dans quelque temps,
- la mise en place de la plateforme Entraidons-nous, qui permet de mettre en relation ceux qui ont besoin d'aide et ceux qui peuvent aider,
- l'ouverture d'un service d'écoute accessible par Allo Mairie pour les personnes isolées,
- le développement de coronapistes pour éviter aux Marseillaises et aux Marseillais de s'entasser dans les transports en commun - cela dépendra du bon vouloir de la Métropole -,
- la mise en ligne d'une vitrine numérique pour permettre aux commerces fermés de faire du Click & Collect,
- et toutes les mesures de santé publique destinées à renforcer la lutte contre l'épidémie : campagnes de tests, distribution de masques et de gel, développement du télétravail, etc.

En Mairie de secteur, qu'avons-nous fait ? Dans notre Mairie de secteur, dès l'annonce du confinement, nous avons immédiatement créé une cellule de crise pour coordonner nos actions, et notamment :

- Ouverture de tous nos CMA pour la collecte alimentaire car, comme lors du premier confinement, la première urgence est celle des habitants de notre ville et de nos quartiers qui ont faim. A nos associations impliquées dans cette opération, nous fournissons des masques, du gel hydroalcoolique, des assiettes et des couverts pour permettre aux plus démunis de manger.
- Réalisation, dès la semaine prochaine, de tests antigéniques dans un de nos CMA.
- Diffusion d'un flyer pour lutter contre les violences intrafamiliales.
- Réaffectation de certains de nos agents et vacataires dans les écoles pour prendre en compte la surcharge d'activité liée à la désinfection des établissements scolaires.

- Soutien des 13 librairies de notre secteur par la promotion de leur Click & Collect.

A notre échelle et avec nos moyens, notre Mairie de secteur est aux côtés des habitants du 6-8.

En regard des besoins, cette participation reste évidemment modeste, et si certains attendent des miracles, il n'y a pas de Merlin l'enchanteur à la Mairie de Marseille. Mais, nous avons choisi, de manière volontaire et engagée, d'agir pour la solidarité, pour remettre de l'humanité dans un monde qui en manque cruellement. Nous avons choisi d'être présents et de montrer que nous étions différents, que nous souhaitions nous rapprocher des Marseillaises et des Marseillais qui en avaient besoin.

C'est ensemble que nous devons travailler car il n'y a pas de temps pour les polémiques. Il viendra, à n'en pas douter, mais pour l'instant, soyons unis.

Mesdames et Messieurs les élus, très chers collègues, je vous remercie de votre écoute.

Y a-t-il quelqu'un qui souhaiterait s'exprimer ?

M. MORAINÉ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, à part votre dernière phrase sur « pas de polémiques, restons unis », avec les collègues du groupe, les bras nous en sont tombés de votre intervention. « Barbarie ou socialisme », « plus de Covid, le vaccin est trouvé ». Pas celui de Moderna ni de Pfizer : le Printemps Marseillais. Et tout cela, la faute d'une société libérale et capitaliste. Cela ne vient pas du pangolin ni de la Chine, toujours communiste - du moins en affichage -, mais de la société libérale et capitaliste.

Moi, je ne vais pas rentrer là-dedans. Simplement vous dire que l'on a été extrêmement surpris de la teneur de votre intervention. Je vais plutôt en garder la fin. Oui, le temps des polémiques reviendra. Mais, pour l'instant, restons unis et essayons de travailler. Je ne suis pas le premier avocat du gouvernement. Et Dieu sait que, de mon point de vue, il y a à dire, mais ce n'est pas le moment. Le moment est de se retrousser tous les manches pour lutter contre cette triple crise : sanitaire, économique et sociale. Et je crains fort que la crise économique et sociale, dans les mois qui arrivent, soit encore plus meurtrière que la crise sanitaire que nous vivons depuis quelques mois.

Alors, vous avez cité un certain nombre de choses qui ont été faites par la Mairie, depuis l'alternance, ici. C'est bien. Peut-être qu'on peut faire plus, peut-être qu'on peut faire mieux. Vous parlez, par exemple, des tests antigéniques dans les CMA, c'est bien. Je me permets de rappeler que le 1^{er} avril - et ce n'était pas un poisson – 2020, la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements a été la première en France à organiser, ici, des tests PCR pour la population. Initiative d'ailleurs saluée par celui qui présidait à l'époque le groupe socialiste au Conseil municipal, qui est devenu aujourd'hui le Premier adjoint, et à une époque où les fonctionnaires de l'ARS considéraient que c'était une aberration. On l'a fait quand même.

Les collectes, c'est bien, Monsieur le Maire. C'est très bien. Les besoins, nous les connaissons. Ce que nous avons fait, que je ne cite pas comme la réussite absolue, incroyable, mais que je mets au débat pour vous permettre peut-être d'aller plus loin encore, c'est, au-delà de la collecte, d'aller chercher. Nous avons créé un certain nombre de partenariats, amont et aval, de manière à raccourcir les chaînes pour panser les plaies sociales de la crise. Partenariat avec, par exemple, le Centre social Mer et Colline, avec le Samu social, c'est pour l'aval. Et en amont, les entreprises qui nous avaient donné des

bouteilles d'eau, des syndicats professionnels de boulangers qui nous avaient donné des sandwiches, qui facilitaient le boulot du Samu social le samedi, lorsqu'il n'avait pas les repas de la cuisine centrale de la Sodexo, etc. Il faut multiplier effectivement les initiatives pour panser les plaies, sans polémique, sans combat de rue, et en laissant, pour quelques mois au moins, l'idéologie au vestiaire, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE. - Merci, Monsieur MORAINÉ. D'autres interventions ?

M. BERLAND. - Monsieur le Maire, je ne peux pas partager tout ce que vous avez dit. Je ne vais pas être trop long dans mon propos. Il y a quelque chose que je peux partager, c'est que le regard porté par les différents gouvernants de notre pays, depuis 30 ans, n'a pas vu un certain nombre de difficultés. Je connais bien le problème hospitalier, celui des étudiants, mais ce n'est pas que ce gouvernement – et vous l'avez dit -, c'est à partager avec quelques gouvernances passées.

Vous avez aussi évoqué des difficultés, je vais les appeler comme cela, si ce n'est des manques de ce gouvernement. C'est trop tôt pour faire le bilan. Il faut éviter de faire comme font un certain nombre de mes collègues, d'être sur les plateaux de télévision tous les jours et dire un jour le contraire de ce qu'ils ont dit la veille. Le bilan est trop précoce aujourd'hui pour le faire. Attendons. Sortons de cette crise sanitaire qui est planétaire. Nous verrons bien ce qu'ont été les manquements. Nous verrons bien ce qu'ont été les satisfactions. Mais, il est trop tôt. Et effectivement, je pense qu'aujourd'hui, il est le moment de la solidarité, et l'heure du bilan viendra. Mais, encore une fois, il est trop tôt pour le faire aujourd'hui.

M. le MAIRE. - Merci, Monsieur BERLAND. D'autres interventions ?

Je vais donc me permettre de dire un petit mot à Monsieur MORAINÉ. J'entends que cette intervention était idéologique. Elle contenait évidemment un caractère polémique, mais il n'était pas adressé spécialement à la précédente mandature, mais était plutôt un constat sur l'état de la société que nous trouvons aujourd'hui, et ce que cette crise sanitaire révèle. Ce que je voulais dire dans mes propos, c'était que cette crise fait apparaître au grand jour un certain nombre de dysfonctionnements majeurs dans notre société et que, s'il faut interroger le monde dans lequel on est, c'est bien ce monde libéral, mondialisé, dans lequel la place des hommes et des femmes est mise de côté. Mon propos était simplement de vouloir affirmer que l'on ne pourrait plus, après cette crise, évidemment qu'il faut résoudre, pour laquelle il faut trouver des solutions et pour laquelle on aura bien le temps d'analyser où sont les responsabilités, mais elles sont ici en France, et on le voit bien, elles concernent l'ensemble de tous les pays à travers le monde, et finalement, tout le monde est assez démuni face à cette pandémie qui nous dépasse. Ce que je voulais dire, c'était qu'à l'issue de ce monde et après le premier confinement qui avait été, je ne vais pas dire, sur la fin, plutôt je ne dirais pas joyeux, mais où l'on est ressorti dans une période où l'on allait vers l'été, et qu'aujourd'hui, on mesure, dans cette période où l'on rentre dans l'hiver, que l'on ne pourra pas revoir le monde d'après tel qu'on l'a vécu.

Je pense par exemple au transport aérien : qui peut imaginer aujourd'hui que le transport aérien, dans les dix prochaines années, retrouvera, s'il a une seule chance de le retrouver, son niveau de 2019 ? Il y a tellement de sujets tels que celui-là que je me contentais simplement d'esquisser les imperfections du monde dans lequel on se trouve et qui, aujourd'hui, demandent à être corrigées, non pas de manière marginale et par des petites adaptations, par du sparadrap sur une jambe de bois, mais de trouver des solutions plus pérennes pour que le monde dans lequel nous allons vivre tous ensemble,

nous, mais aussi nos enfants et petits-enfants parce que c'est à eux que je pense en premier, soit un monde plus juste, plus égal, plus démocratique et plus vert.

Nous allons, pour commencer le Conseil d'arrondissements, demander à Monsieur FERRERO de procéder à l'appel nominal.

(Monsieur Lee FERRERO procède à l'appel nominal)

PRÉSENTS : Mmes et MM. AMSALLEM, BENARROCHE, BERLAND, BONNAFFOUS, CANICAVE, CECCALDI, D'AGOSTINO, DENIA-SALONE, EL RHARBAYE, FERRERO, FORTIN, HUGON, JOUVE, JUSTE, LAUSSINE, LEMERY, MASSON, MEILHAC, MERY Eric, MORAINÉ, MOUNIEN, PERNEY, PILA, ROQUES, VENTON, VINCENT.

EXCUSÉS : Mmes et MM. ABOURS, BRAMBILLA, CASANOVA GAVINO, COLLART, DELAGE, LUSSON, MARANDAT, MENETRIER, MERY Xavier, MICHAUD, PERENCHIO, PREZIOZI, RANISE, RICHARD, RUPNIK, SIMONETTI, TESSIER, VASSAL, ZOUAGHI.

M. le MAIRE.- Je rappelle que le quorum a été diminué et qu'il n'est plus de 50 % des membres du Conseil d'arrondissements, mais d'un tiers des élus. Nous avons atteint le quorum, et nous pouvons tenir cette séance.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020.

Qui s'oppose à l'approbation du procès-verbal de la précédente séance ?

(Adopté à l'unanimité)

Nous allons maintenant entamer notre ordre du jour avec l'examen des rapports. Pour le premier rapport, je demande à Monsieur Jean-Marc BONNAFFOUS de nous faire sa présentation.

2 - Examen des Rapports :

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. Jean-Marc BONNAFFOUS

1

ETAT SPECIAL D'ARRONDISSEMENTS 2021
(RAPPORT 20/001/4S FEAM)

M. le MAIRE.- Le vote du budget est le grand moment politique de l'année. Pour nous, les élus, c'est le temps des arbitrages et des priorités. Pour les agents, c'est le moment de se voir clarifier leur feuille de route pour l'année qui vient. Pour les citoyens, c'est l'occasion de savoir comment seront dépensés les deniers publics, et quelles sont les priorités de l'équipe qui les représente.

La transparence sera le maître-mot de notre mandat, et nous ne pouvons imaginer de ne pas retransmettre en direct ce Conseil d'arrondissements, comme cela se fait depuis longtemps dans la plupart des grandes villes des pays démocratiques. Nous sommes donc en direct, ce soir, sur Facebook et sur YouTube, et chaque citoyen peut commenter ou poser ses questions en direct.

Mais, que serait la transparence sans la pédagogie ? Nous allons ouvrir le capot de la voiture, et expliquer à chacun comment ça marche concrètement et simplement. Les Marseillaises et les Marseillais méritent cela, la transparence et la pédagogie. Ils méritent aussi une ville plus démocratique, plus juste et plus écologique. Avant de laisser la parole à Monsieur BONNAFFOUS, Premier adjoint, et pour la parfaite information de toutes et tous, je vais vous rappeler les compétences de notre Mairie de secteur.

Notre Maire de secteur, c'est l'état-civil, c'est-à-dire les mariages, les décès, les naturalisations, et tout un tas d'actes officiels qui ont été délégués par l'Etat à nos mairies de secteur. C'est l'animation socioculturelle et sportive, les activités et les événements du secteur, et enfin, la gestion et l'entretien de 80 équipements de proximité.

Ces équipements, quels sont-ils ? Ce sont les CMA (Centres municipaux d'animation), que certains appellent les maisons de quartier, les ACM que certains continuent d'appeler les centres aérés, les espaces verts de moins de 1 hectare, les stades, les jeux de boules, les gymnases, les terrains de tennis, les plateaux sportifs et les salles polyvalentes.

En Mairie de secteur, quelles sont nos dotations pour 2021 ?

Notre dotation est répartie en deux parties : le budget de fonctionnement pour 1 729 311 euros, et un budget d'investissement de 250 914 euros.

Je vais désormais laisser la parole à Monsieur Jean-Marc BONNAFFOUS, Premier adjoint, délégué au Budget, pour vous le présenter en détail.

M. BONNAFFOUS.- Merci, Monsieur le Maire. Permettez-moi, en préambule, d'exprimer ici ma fierté d'appartenir à la majorité que vous conduisez, constituée de personnalités diverses qui ne comptent ni leur temps ni leur énergie ni leurs compétences en plus de leurs activités professionnelles respectives.

Ceci étant fait, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers d'arrondissements, je suis heureux de vous présenter ce premier budget de notre mandature. Il est construit sur les trois axes qui ont fondé notre engagement : plus juste, plus vert, plus démocratique. Il a demandé du travail, de la constance et de l'imagination. Je remercie d'ailleurs les services de la Mairie pour leur investissement.

Un budget public est construit sur des principes généraux. L'exercice budgétaire doit répondre à un principe d'annualité, un principe d'équilibre réel, un principe d'unité, d'universalité et de spécialité. Il donne lieu à des arbitrages entre grandes masses financières pour le fonctionnement général, mais aussi pour des projets spécifiques, et ces arbitrages traduisent nos priorités.

Au-delà du budget, ce sont de grands moments administratifs et financiers qui nous attendent, qui nous permettront de traduire nos intentions en actions comme, par exemple, la redéfinition ou le renouvellement des marchés, leur enveloppe et le choix de nos critères d'attribution, les projets de service qui vont progressivement être mis en œuvre en Mairie de secteur. A noter que les projets de service permettent la mise en

œuvre technique et opérationnelle de nos priorités et de notre vision du service aux habitants durant 6 ans. Et puis, des réunions de programmation de travaux avec nos partenaires.

Entrons maintenant dans le vif du sujet et abordons le premier pôle : Administration et état-civil.

Ce budget, doté de 333 900 euros, est le budget de fonctionnement quotidien des services, et la liste est longue. A titre d'exemple, il permet de couvrir les besoins en fournitures d'entretien, fournitures administratives et d'état-civil, la location des photocopieurs, la sténotypie du Conseil d'arrondissements, l'eau, le gaz, l'électricité.

Pour 2021, nous souhaitons adopter des comportements vertueux et économes en fixant, en coordination avec les services, l'objectif de baisser fortement les lignes de défenses pour frais d'affranchissement et les consommables informatiques. Déjà, nous utilisons davantage d'e-mails dans les contacts avec les administrés, et nous réduirons très largement les cartes de vœux et invitations envoyées par la Poste. Des solutions existent et nous les mettrons en pratique.

Sur les fournitures administratives et les consommables, nous veillerons à réduire les impressions, les dossiers papiers. Nous présenterons très prochainement un plan précis pour mettre en place quelque chose qui semble basique en 2020 : le tri sélectif dans les bureaux, le recyclage. Nous allons tendre, autant que possible, vers le zéro déchet.

Nous abordons maintenant le pôle suivant : Information, transparence et proximité.

Il est doté de 130 000 euros. Comme l'a souligné, Monsieur le Maire, transparence et pédagogie sont les clés pour que les citoyens s'emparent de leurs devoirs démocratiques et ne basculent pas dans l'abstention ou, pire encore, dans l'indifférence de l'action publique. Il y a une crise démocratique qui ne fait qu'empirer, et que la situation sanitaire risque de renforcer fortement. A ce sujet, nous devons nous adapter, et il relève de notre mission de continuer à faire vivre la démocratie, alors que les réunions et débats publics sont restreints.

Nous allons revoir notre stratégie concernant la présence de notre institution sur les réseaux sociaux et sur le web. Le but est de donner aux citoyens des informations en temps réel et de rendre, aussi souvent que nécessaire, des comptes sur les décisions qui sont prises. Nous expliquerons comment elles sont prises, et nous organiserons, autant que possible, des concertations ouvertes aux habitants. Certains y trouveront l'opportunité de polémiquer, mais d'autres y verront la juste transparence à laquelle ils ont droit, et peut-être, demain, auront-ils l'envie de s'investir dans les élections locales.

La transparence et la démocratie digitale ont un coût, comme vous le voyez sur notre diagramme, mais nous finançons presque intégralement ces augmentations par une baisse très importante des frais de protocole, du budget alloué aux objets publicitaires, et des dépenses liées aux vœux du Maire.

Cet objectif de transparence m'amène à solliciter devant vous les élus qui ont en charge des postes budgétaires représentant la plus grosse part de notre budget, et pour commencer celui des arts et des cultures. Je laisse la parole à Monsieur Cédric JOUVE pour nous expliquer ses ambitions en la matière.

M. JOUVE.- En 2021, nous allons orienter notre politique culturelle autour des axes « proximité » en allant dans les quartiers, « accessibilité » en touchant des publics éloignés de la culture, « diversité » avec des actions dans les domaines plus variés, « mutualisation » en travaillant avec les autres mairies de secteur. Et avant tout, le soutien aux artistes, compagnies, intermittents qui sont dans une crise sans précédent, en puisant dans les talents locaux pour nos actions plus nombreuses.

Ces orientations prendront la forme d'évènements, comme une grande exposition au MAC hors les murs, sur plusieurs mairies de secteur, un festival Musiques à Bagatelle repensé en quatre jours consécutifs, avec des musiques plus variées et des scènes ouvertes, un spectacle au théâtre Sylvain prêté par la Mairie du 1-7, en cohérence avec un spectacle de la Mairie du 4-5, probablement autour de l'univers hip-hop, un nouveau festival itinérant sur les contes et les légendes des quartiers avec le matériau intime des habitants, les universités populaires du 6-8 avec un cycle de conférences annuel sur le thème, cette année, « Une ville plus verte », dans nos centres d'animation pour mailler le territoire, un défilé de mode mettant en lumière les créateurs locaux et écoresponsables, une fête de la science. Comme vous pouvez le voir, beaucoup de choses.

La proximité et l'accessibilité se traduiront par des actions de médiation culturelle avec des partenaires associatifs, comme Culture du cœur, dans nos centres d'animation pour que la culture soit l'affaire de tous, et surtout de ceux qui en sont éloignés.

La culture est un bien essentiel qui développe l'ouverture et la tolérance par sa diversité et un esprit critique, qui nous éloigne d'une nature humaine parfois violente, qui nous amène au partage et à la joie.

Nous avons une mission d'éducation populaire. Les nouveaux projets en 2021, et sur cette mandature, marqueront aussi cet engagement.

Je tenais à remercier l'équipe du service Culture pour son travail et pour les futurs projets que nous allons mener ensemble, en espérant qu'ils puissent vivre sans être annulés.

M. BONNAFFOUS.- Merci, Monsieur l'adjoint. Comme vous le voyez sur l'écran, les priorités énoncées se traduisent principalement par une augmentation du budget relatif au festival Musiques à Bagatelle, avec un nombre plus important de cachets accordés aux artistes, à travers ce festival se déroulant à la fois en journée et en soirée.

Outre ces critères culturels, c'est aussi pour nous la marque d'un soutien accru à la filière artistique en grande souffrance actuellement.

La part du budget consacré aux expositions baisse car elles seront mutualisées et tournantes entre les différentes mairies de secteur.

Le budget du défilé baisse légèrement car, en 2021, nous avons l'ambition de faire défiler des habitantes et des habitants volontaires, comme vous et moi. Nous n'aurons plus recours à une agence de mannequins car notre représentation de la beauté doit s'écarter des stéréotypes publicitaires.

Nous allons maintenant aborder un domaine dans lequel les compétences des mairies de secteur sont importantes. Il était prévu que nous donnions la parole à Micheline ABOURS qui les porte, mais comme elle n'est pas là, nous allons tenter de porter sa parole.

Sur les centres aérés et l'animation Jeunes, dotés d'un budget de 302 650 euros, nous veillerons à ce que la qualité des repas servis aux enfants soit au rendez-vous. Ce n'est pas qu'une question de budget car ce budget a déjà été augmenté dans le passé. Nous mettrons en place un contrôle qualité sur ce point précis parce que la restauration collective doit répondre à des défis très particuliers, notamment depuis l'adoption de la loi Egalim, et nous devons veiller à la satisfaction des enfants qui permettra de favoriser la baisse du gaspillage.

De même les projets pédagogiques seront revus pour intégrer ce dont les enfants ont besoin aujourd'hui : une pédagogie active, empirique, par le sport. C'est pour nous essentiel. Vous savez que le Printemps Marseillais a mis l'école au centre de son projet politique, et il s'agit clairement d'un dispositif complémentaire dans nos priorités à la jeunesse, de l'âge de la petite enfance à celui de la citoyenneté. Ces projets pédagogiques seront revus en lien avec le projet éducatif de territoire qui va, par ailleurs, être retravaillé, en 2021, avec les services concernés. Nous veillerons également à faire le maximum pour faciliter l'accès à ces centres aérés aux enfants en situation de handicap.

Au-delà des centres aérés, le sport est l'un de nos enjeux clés. Le taux de licenciés est déjà inférieur à la moyenne nationale (24 % contre 29 %). Quant au taux de licenciés dans les territoires prioritaires, il n'est que de 10 %. Il faut faire évoluer cette situation. Parmi nos priorités en la matière, je n'en citerai que trois : permette aux enfants des écoles et des crèches d'accéder à la pratique sportive, apprendre à nager – enjeu de santé publique -, développer le sport santé sur l'ensemble des quartiers de Marseille.

Le poste budgétaire suivant est étroitement lié à celui des centres aérés puisque c'est le même service qui le porte, et je donne la parole à Madame Alexandra D'AGOSTINO, Adjointe à la Vie associative.

Mme D'AGOSTINO.- Bonjour à toutes et tous. Faire ensemble et bien vivre ensemble, tels sont les maîtres-mots de notre politique locale ou d'animation de la vie associative et de la vie des quartiers.

La situation actuelle est aujourd'hui très critique. Cela a été dit au tout début du Conseil d'arrondissements. Elle est très critique sur le plan sanitaire, social, écologique, mais aussi démocratique. Dans nos actions de proximité, ici et maintenant, et durant toute la durée de notre mandat, il nous faut : favoriser une écologie urbaine dans notre ville populaire, faciliter l'accès aux droits, lutter contre les discriminations, lutter contre les violences sexistes et sexuelles, réduire les inégalités sociales et territoriales, lutter contre la fragilisation des biens sociaux, contre l'isolement, la marginalisation des plus vulnérables.

Il nous faut aussi favoriser la citoyenneté et l'émancipation des personnes par la culture, le sport et le savoir. Comment ? Notamment en donnant une place centrale aux associations dans leur diversité, selon une démarche partenariale. Nous, élus du Printemps Marseillais de la Mairie du 6-8, nous sommes fermement convaincus que les associations sont un bien commun. Nous sommes fermement convaincus qu'il nous faut les soutenir en reconnaissant leurs valeurs et en valorisant leur expertise. Le monde associatif riche et diversifié, dans le 6-8, a notamment besoin d'un système de soutien plus juste, sécurisant, transparent, lisible, d'une meilleure visibilité, de plus de maillage et de mutualisation.

Concrètement, en mairie de secteur, nous n'avons pas les cordons de la bourse dans l'attribution de subventions, mais nous avons un budget, nous avons des

équipements et nous avons une compétence collective qui s'appuie notamment sur le professionnalisme des services de la mairie.

Aujourd'hui, l'heure est à la solidarité, mais pour 2021, la feuille de route que nous vous proposons s'organise autour des dimensions suivantes :

- Coordonner et rendre opérantes nos priorités et le niveau de l'aide à fournir aux associations, les rendre lisibles en développant des outils de suivi et d'évaluation, en installant une commission Vie associative dans le 6-8, décloisonnée entre les différentes délégations.

- Améliorer la visibilité des associations et leur maillage, en développant un outil cartographique des associations, en révisant la communication pour une Mairie 6-8 relais et centre de ressources.

- En poursuivant notre diagnostic sur les besoins des populations et des associations, en installant des états généraux des associations.

- En travaillant à la diversification de l'offre socioculturelle et sportive pour la rendre davantage accessible à toutes et tous.

Nous allons continuer de procéder à un diagnostic de l'utilisation de nos équipements transférés.

Nous allons étudier et mettre en œuvre la gratuité des pratiques socioculturelles et sportives pour certains publics, développer des ateliers-projets ciblés comme, par exemple, sur le développement durable, mais aussi sur l'illettrisme et l'illectronisme.

Nous allons enfin sensibiliser, développer la citoyenneté, en valorisant l'expertise des associations. Cela signifie que nous allons renouveler les pique-niques citoyens associations et renouveler les tables rondes pour débattre, comprendre, éventuellement dénoncer, autour de thématiques comme « Ville plus verte », mais aussi contre les violences sexistes et sexuelles, et autour du mal logement.

M. BONNAFFOUS.- Merci beaucoup, Madame l'Adjointe, pour ces priorités politiques complètes.

Je rajouterai juste que vous voyez apparaître, sur le slide suivant, un bâton s'appelant « animation végétale ». Il est à noter que ce projet « animation végétale » est intégré au budget Animation car il sera conduit avec des associations. C'est ce que nous nous fixons comme cap. Il sera néanmoins co-piloté avec Mesdames Juliette MASSON et Anne MEILHAC, déléguées respectivement aux écoles et aux espaces verts, ainsi qu'avec d'autres élus, en fonction des projets.

Nous allons aborder maintenant les espaces verts et la végétalisation, avec Anne MEILHAC.

Mme MEILHAC.- Un petit mot d'introduction au sujet de la végétalisation. Les experts le disent tous, et plus personne n'en doute : les villes comme Marseille subiront des épisodes de canicule de plus en plus forts, fréquents et plus longs, accompagnés de phénomènes de précipitations violents. Ici, ce sont les fameux orages méditerranéens qui ont montré récemment, et cruellement, dans les Alpes-Maritimes, à quel point ils pouvaient être destructeurs.

Notre ville est excessivement bétonnée, elle n'est pas prête pour affronter de telles hausses de température ni des inondations. Il est donc urgent de remettre de la nature en ville pour tout un tas de raisons : capter le CO₂, réduire la pollution, maîtriser les

risques, mais aussi – et à plus court terme - pour créer des îlots de fraîcheur et augmenter le bien-être des habitants. En cela, c'est directement lié à une autre problématique : celle des mobilités douces.

Pour ces raisons, en matière d'espaces verts, nous menons, depuis notre arrivée en juin, une action municipale tournée vers la revégétalisation des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, avec une attention particulière portée au 6^{ème} arrondissement qui est si dense et si peu doté en espaces verts. Nous le faisons en coopération avec les adjoints des autres secteurs et des partenaires associatifs.

Je vais simplement énoncer les six priorités qui sont les nôtres :

- Végétaliser nos quartiers pour les rafraîchir. Concrètement, cela signifie d'arrêter de détruire ou de privatiser les espaces verts, et cela s'étudie notamment à chaque demande de permis de construire.

- Rénover et densifier la végétation de nos espaces verts actuels. C'est très concret et, en coopération avec les services techniques de la Mairie de secteur, nous avons déjà commencé à rénover par exemple le square Mélizan sur Rabatau, mais aussi le jardin de Lacédémone, et nous nous attaquons à trois ou quatre autres jardins dès aujourd'hui. Il faut savoir que certains n'avaient pas été rénovés depuis plus de 40 ans.

- Nous créerons des parcs et des jardins de proximité supplémentaires pour mailler notre secteur d'une trame verte qui favorisera la biodiversité, mais aussi le cheminement doux, à l'ombre de ces espaces verts. Nous avons pour cela identifié les terrains municipaux, avec l'aide de la Mairie centrale, qui sont disponibles dans plusieurs quartiers. Nous démarrerons prochainement une phase de concertation en réunions publiques avec les habitants pour réfléchir aux usages, mais aussi aux accès ou à la forme que prendront ces espaces verts. Ces jardins seront tous moins minéraux, plus densément plantés pour perméabiliser les sols, et cultivés en permaculture.

- Nous déploierons un plan annuel de plantation d'arbres pour favoriser le cheminement piéton.

- Nous déploierons un plan de soutien aux actions citoyennes du type « Du vert près de chez moi », comme cela peut se faire dans d'autres villes, au moyen de budgets participatifs, mais aussi au moyen de conventions avec les associations que nous réunirons dès le 9 décembre, à la Mairie de Bagatelle, pour identifier ensemble sur quels projets elles peuvent s'investir et s'engager à nos côtés. Il y a donc une ligne dans notre budget 2021 pour cela.

- Le renforcement du service Entretien des espaces verts. Nous souhaitons recruter un jardinier pour nos parcs et jardins de proximité pour monter en qualité, en cohérence avec une personne qui pourra, dans la durée, s'investir et voir le résultat de ses efforts.

Je terminerai en remerciant chaleureusement les services techniques de la Mairie de secteur dont le soutien est précieux et extrêmement professionnel.

M. BONNAFFOUS.- Merci, Madame l'Adjointe pour ces priorités.

Le budget des espaces verts et entretien technique décentralisé est doté de 386 000 euros. Vous voyez à l'écran que, pour dégager des marges de manœuvre sur un périmètre contraint, nous réduisons le budget des décorations de Noël au profit de l'entretien de nos espaces verts décentralisés, et d'actions de végétalisation en partenariat avec les associations.

Le slide suivant est une présentation de la répartition du budget d'investissement qui est de 250 914 euros. Si vous avez des questions sur la répartition, on pourra y revenir après. Cela a l'air assez clair. Cela reprend, de toute façon, la présentation telle qu'elle était faite jusqu'à présent.

Le suivant est la répartition de tous les services et des pôles dont je viens de faire état par cette présentation en camembert, pour 1 729 311 euros. A noter une très légère baisse de cette dotation puisque deux équipements ne sont plus délégués à la Mairie de secteur et ont été rapatriés en Mairie centrale.

Cette somme ne comprend pas bien sûr la masse salariale qui est un budget à part, géré en Mairie centrale.

Pour conclure, notre budget est celui-ci, nos marges de manœuvre iront aux espaces verts, à la végétalisation, à l'éducation populaire et aux cultures, à nos centres aérés avec des projets pédagogiques revus, à nos centres d'animation dont nous allons ouvrir les portes et les fenêtres pour en faire de véritables maisons de la vie associative, accessibles à toutes et tous.

Notre priorité, c'est aussi la transparence et le respect des règles et des lois. En la matière, nous avons commencé à remanier la structure du budget pour le rendre davantage compréhensible par chacun.

Nous avons aussi revu l'attribution de certaines ressources humaines. Il ne s'agit pas du budget de notre Mairie, mais c'est une charge financière que nous avons l'ambition d'utiliser au mieux au service des contribuables. Ainsi, lors de la précédente mandature, le cabinet du Maire comportait près d'une dizaine de fonctionnaires au service du cabinet. La réglementation prévoyait pourtant une limitation à un seul collaborateur. Les agents ont été redéployés et font désormais partie du Pôle Information, Transparence, Proximité.

A Marseille, comme dans nos deux arrondissements, et comme nous nous y étions engagés, nous avons commencé à adopter des comportements visant à rendre compréhensible et lisible notre action publique. Nous devons moderniser la ville et, pour nous, c'est la mettre en conformité avec les meilleures pratiques de notre temps, en termes de démocratie, d'écologie et de solidarité.

Nous commençons avec ce budget 2021, mais ce n'est qu'un début. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur le Premier adjoint. Est-ce que certains souhaitent intervenir ?

M. MORAINÉ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'allais dire, encore une fois, que d'idéologie, que de mots, que de verbiage !

Petite remarque d'abord de forme, et je prends à témoin quelqu'un de votre majorité - il s'y attend -, Monsieur CANICAVE. Quelle n'est pas ma stupéfaction de m'apercevoir que vous avez changé le mode de présentation du budget, alors que ce mode de présentation avait été suggéré, il y a 3 ou 4 ans, par Monsieur CANICAVE, et que l'abominable homme de droite obtus et borné que je suis, et que je reste, de droite, - borné et obtus, à chacun son idée -, avait trouvé l'idée tellement bonne qu'il l'avait adoptée. Et que, depuis, chaque année, nous avons cette présentation dynamique qui nous permettait de comparer ce qui était comparable. Et voilà que Monsieur CANICAVE arrive avec vous ici, exerce d'éminentes fonctions au plus haut niveau de cette ville, et

même au cœur des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, il a tellement peu d'influence qu'il n'est pas écouté et que l'on modifie les règles de présentation du budget. Ce qui rend la comparaison difficile. Pour la transparence, vous repasserez. C'était pour la forme.

Sur le fond, derrière les mêmes réalités vous mettez d'autres mots, pour l'essentiel. Vous dites, pour la culture, par exemple : on garde Musiques à Bagatelle, mais ce sera populaire. Ecoutez, on verra si, comme chaque année jusque-là, il y a 3 000 ou 4 000 personnes dans le parc. Si c'est cela, ce sera populaire. S'il y a 150 personnes, ce sera moins populaire.

L'état-civil : évidemment vous ne pouvez rien changer, et en tout cas j'espère que vous ne comptez pas prendre les naturalisations, comme vous l'avez dit, parce que ce n'est pas de la compétence de la Mairie de secteur, mais de la préfecture, Monsieur le Maire. Vous vérifierez, mais je ne me trompe pas.

La dématérialisation : je vous félicite de la poursuivre. Elle avait été entamée, notamment par la dématérialisation des documents du Conseil d'arrondissements depuis 2 ou 3 ans, par la réduction du nombre de cartons d'invitation à deux ou trois manifestations par an, toutes les autres se faisant par mail.

A cet égard, je vous précise qu'il n'y avait pas 10 personnes au cabinet du maire. Il y avait un fonctionnaire, comme c'est la loi, au cabinet du maire, et puis un certain nombre d'agents auxquels, effectivement, je donnais des instructions. Par exemple à la cellule technique, et je crois savoir que vous n'avez pas changé ces modalités, pas plus que vous n'avez changé les modalités des personnes qui s'occupent non pas de la communication, mot honni, mais de la transparence et de la proximité avec les citoyens, mais à peu près avec les mêmes actions.

Je vous mets en garde d'ailleurs sur une éventuelle chasse aux sorcières vis-à-vis de fonctionnaires qui ont été absolument impeccables sous la précédente mandature, mais également pendant la période de transition, et qui ne mériteraient pas d'être sanctionnés pour avoir bien travaillé.

Vie associative, centres aérés : là aussi, peu de changements. J'ai entendu notamment que sur la vie associative, on voulait faire de Bagatelle un centre ressources. C'est déjà ce qui était le cas, avec notamment ce Forum des associations qui, chaque année, accueillait ici l'ensemble des associations, au début du mois de septembre, pour proposer aux parents l'ensemble des activités possibles, l'ouverture du site internet et, dans tous les CMA, toutes les associations qui voulaient disposer de créneaux avaient des créneaux, au point qu'il n'y en avait plus de disponibles tellement la demande était grande.

Quant aux espaces verts, la direction que vous donnez, Madame, me paraît tout à fait pertinente. Que les jardins soient plus verts et moins minéraux me paraît également pertinent, même si cela posera des difficultés en termes de ressources humaines que vous ne pourrez pas pallier par du recrutement direct en Mairie de secteur puisque vous n'en avez pas la compétence. Direction, s'agissant du 6^{ème} arrondissement, qui avait déjà été prise. Je rappellerai pour mémoire, mais nous en avons déjà débattu, les 11 hectares du parc des Sœurs franciscaines Missionnaires de Marie. Si, à la fin du mandat, vous avez augmenté, rien que dans le 6^{ème} arrondissement, de 11 hectares les espaces verts, je vous féliciterai très sincèrement et très chaleureusement.

Un petit mot, pour terminer, sur quelque chose que je n'ai pas entendu ou plutôt que j'ai entendu un peu négativement à la fin : ni dans le domaine de l'action culturelle ni dans celui de l'action associative ni dans celui de l'animation, je n'ai entendu parler des

festivités de Noël. Or, les habitants des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements étaient très habitués à un certain nombre d'activités et d'animations qui avaient lieu pendant les fêtes de Noël, qui avaient d'ailleurs un très grand succès, qui étaient donc, au sens premier et réel du terme, très populaires, et il serait regrettable de ne pas les poursuivre. Nous serons très attentifs à vos réponses sur ce point.

Et s'agissant d'un rapport budgétaire, bien entendu nous nous abstiendrons.

M. le MAIRE.- Qui souhaite la parole ?

M. BERLAND.- D'abord, merci pour cet effort de présentation qui dresse les grandes lignes de votre projet. Je ne sais pas si les appellations ont été changées par rapport à ce qui existait ou s'il n'y a là qu'un phénomène de forme et de présentation avec peu de changements. Je n'ai pas ces éléments de référence par définition, et donc comme je n'ai pas ces éléments de référence, je m'abstiendrai pour ce vote.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions.

M. PERNEY.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, bonsoir. Vous avez, depuis le début, répété « pour une ville plus juste, plus écologique, plus solidaire », mais ce n'est pas parce que l'on répète ces mots que tout cela va se concrétiser.

Je ne vous parlerai pas - Yves MORAINÉ a brillamment parlé tout à l'heure - de l'état de la situation de nos écoles dont vous avez parlé, de la situation de ces écoles où il n'y a jamais eu autant de grèves et autant de fermetures d'école qu'en ce moment même. Et je vois, dans cette salle, Madame FORTIN, qui est Adjointe spécifiquement à la délégation des fonctionnaires, et donc il y a toute cette question-là. Madame FORTIN qui n'a pas souhaité être la maire des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, nous souhaitons qu'elle puisse aider les enfants des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements.

Je vous parlerai surtout de la question de l'environnement, et notamment la question du plastique, du zéro plastique. Je ne peux que saluer cette initiative par laquelle vous vous alignez sur l'action que nous menons par exemple à la Région depuis plus de 6 ans, où nous mettons 25 % du budget régional en faveur de l'environnement. Mais, permettez-moi, pour passer de l'incantation à l'action, de vous suggérer que nous commençons les bonnes pratiques ici même, dans le Conseil d'arrondissements des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, et que nous en finissions par exemple avec ces bouteilles en plastique, comme nous le faisons notamment à la Région depuis 6 ans.

M. le MAIRE.- Sur les bouteilles d'eau, c'est uniquement lié au contexte sanitaire : on ne peut pas partager une carafe.

J'ai vu que Madame JUSTE souhaitait la parole.

Mme JUSTE.- Monsieur PERNEY, vous savez que nous sommes ici en Mairie, et non pas à la Région, et moi-même qui suis en charge de l'environnement, de la santé et de la lutte contre les pollutions, je peux vous faire un état des lieux. J'ai fait un petit audit, depuis mon arrivée en juillet, et je peux vous dire que, pour ce qui est de l'action précédente, je pense qu'il ne vaudrait mieux pas ouvrir le débat, notamment sur la gestion des déchets : dans l'ensemble des 2 500 équipements de la Ville, il n'y a aucun tri sélectif.

Effectivement, c'est bien notre objectif zéro déchet-zéro plastique, mais nous partons de zéro. Il n'est peut-être pas l'heure de faire un bilan aujourd'hui, le 19 novembre.

Ensuite, j'ai entendu beaucoup de critiques de la part de Monsieur MORAINÉ. Pour ce qui est de la transparence, moi qui étais anciennement, dans ce Conseil d'arrondissements, un spectateur et une citoyenne, je me rappelle combien de fois nous avons dû saisir la CADA pour obtenir des documents qui étaient disponibles en Mairie puisque maintenant je l'ai ai, en étant adjointe à la santé, des études sur les écoles, Monsieur MORAINÉ, classées C. C'est la transparence, et maintenant, nous avons affiché en Mairie, notamment à l'école Oasis, une des écoles classées C, le rapport sur l'eau. La transparence, oui, nous la mettons en place.

Vous avez parlé des événements pour Noël. Il ne vous aura pas échappé qu'il est un peu compliqué aujourd'hui de planifier quoi que ce soit. Nous avons été sollicités par le Téléthon, nous voulions les soutenir, ils ont un petit santon qu'ils souhaitent vendre pendant le marché de Noël. Les événements de sécurité, les attentats récents, la crise Covid ne nous permettent pas de planifier quoi que ce soit. Comment prévoir des événements de Noël, Monsieur MORAINÉ puisque la plupart des commerçants seront fermés peut-être jusqu'au 15 janvier ? Il y a des critiques qui sont peut-être un peu déplacées vu la période actuelle.

Mme MEILHAC.- Sur les espaces verts, et pour la bonne information de tous, je tiens à préciser deux choses : le parc des Sœurs franciscaines Missionnaires de Maire, rue Lacédémone, a la taille de 1 hectare et pas 11, autrement cela aurait été extraordinaire.

Deuxième élément : en plantant plus densément et très différemment, on obtient durablement une végétalisation solide résistant aux sécheresses et qui ne coûte pas plus cher. Mais, on en reparlera.

Mme D'AGOSTINO.- Je voulais dire qu'il ne s'agit pas de mots, de joutes oratoires, ici. Je voulais juste vous préciser, Monsieur MORAINÉ, que je suis une marseillaise, et j'habite dans le 6-8 depuis toujours. Je peux vous dire que pour accéder aux informations sur les événements dans le 6-8, via le site de la Mairie, c'était quasiment mission impossible. Accéder aux informations sur les associations : il n'y en avait pas. Ce que nous comptons mettre en place, c'est à minima rendre visible le travail des associations, à minima informer sur nos événements. C'est un premier point.

Ensuite, pour ce qui est de votre Forum des associations, c'est très bien, c'est une très bonne initiative. Nous allons la prolonger, mais nous allons aussi la décentraliser dans les quartiers. L'idée est que tout ne soit pas concentré sur Bagatelle. C'est aussi de mettre en place des états généraux dans les quartiers.

Je vais m'arrêter là parce qu'il ne s'agit pas de mots et de joutes oratoires, contrairement à ce que vous dites.

Mme MASSON.- Bonsoir à tous. Monsieur PERNEY, je vais vous répondre. Je vois que l'opposition vous sied à ravir. Effectivement, il est facile de blâmer la nouvelle municipalité concernant les écoles. Je suis d'accord avec vous, la situation est très tendue. C'est facile d'exiger de nous de réaliser en 4 mois ce que les vôtres n'ont pas fait en 25 ans. Comme le titrait, en 2016, le journal Libération...

M. MORAINÉ.- On ne le lit pas, nous.

Mme MASSON.- Je vous informe qu'à l'époque, Libération avait titré : « Ecoles marseillaises : la honte de la République.

Les chantiers sont nombreux, gigantesques, dans un contexte d'état d'urgence sanitaire, comme vous l'avez précisé, d'état d'urgence économique, nous sommes en plan Vigipirate. C'est une crise sociale majeure qui impacte non seulement les enseignants, non seulement les parents, mais en priorité les personnels municipaux qui travaillent dans les écoles. C'est eux qui sont en charge du protocole sanitaire, de l'application de ce protocole à la cantine, sur un temps très sensible au niveau de la contamination du virus. Et toutes ces difficultés impactent leur travail.

Il s'agit aujourd'hui, bien sûr, de régler les problèmes petit à petit. Mais, vous pouvez aisément comprendre que l'on ne peut pas faire en 4 mois ce que vous n'avez pas réussi à faire. Il s'agit de restaurer aujourd'hui la dignité de nos écoles, la dignité des gens qui travaillent dans ces écoles, et cela nous allons le faire. Nous allons le faire parce qu'au quotidien, nous sommes à l'écoute de tous les membres de la communauté scolaire. Oui, je me rends compte, depuis le début de ma délégation, des dysfonctionnements énormes auxquels je pense que Madame CAULE qui m'a précédée, s'est confrontée, et elle a fait de son mieux. Simplement, cela ne va pas se faire en cinq minutes. On travaille avec les parents. Je suis sur le terrain tous les jours. On rencontre le personnel municipal, les enseignants. On travaille avec les services, et on trouve des solutions au cas par cas parce que, en ce moment, on ne peut trouver que des solutions au cas par cas, et à court terme, dans ce contexte actuel.

Nous avons recruté, depuis septembre, 363 agents. Cela peut vous paraître dérisoire, mais c'est énorme par rapport aux recrutements habituels. Ces 363 agents sont répartis effectivement sur tous les secteurs de Marseille et en fonction des besoins. La priorité de la nouvelle Mairie est d'éviter de fermer les écoles. Il y a des écoles qui ferment car quand le nombre d'agents est insuffisant, le protocole sanitaire ne peut pas être appliqué, et donc nos efforts sont concentrés là-dessus. Effectivement, quand il manque un ATSEM à l'école Pointe-Rouge, il peut en manquer sept à Arenc-Bachar et, dans ce cas-là, nos efforts sont dirigés vers les écoles les plus en difficulté.

Alors, Mesdames et Messieurs, de la patience, nous sommes au travail quotidien, avec les personnels, les enseignants, les parents, la collaboration des services de l'Education, et c'est par notre volonté politique que nous ferons la différence. Je vous remercie.

M. BONNAFFOUS.- Je rajoute aux propos que vient de tenir Juliette MASSON que chacun des élus de la majorité est affecté sur au moins deux écoles comme représentant de la Mairie, que nous mettons chacun un point d'honneur à assister à ces conseils d'école, même en visioconférence puisque le présentiel est très difficile, et nous avons tous eu la même remarque : « Enfin, on voit la Mairie ».

Monsieur MORAINÉ, je voudrais apporter une précision technique à votre remarque de tout à l'heure. Je vous rassure, Monsieur CANICAVE est toujours autant écouté. Vous n'arriverez pas à mettre un coin entre lui et moi. En revanche, une chose est certaine : si vous n'avez pas retrouvé ce que vous aviez fini par mettre en place, c'est tout simplement parce que le budget a été considérablement remanié. C'est-à-dire que l'on a remis à la culture ce qui dépendait de la culture, à l'animation ce qui dépendait de l'animation, on a supprimé - vous allez dire que c'est encore de l'affichage - le cabinet qui n'est pas un service en soi, le service s'appelle Information Transparence Proximité. Ce n'était plus comparable par rapport au budget que vous aviez mis en place. Il y a eu des transferts de masses financières et, à périmètre constant, cela ne voulait plus rien dire.

Nous avons supprimé cette projection, mais je vous rassure, vous la retrouverez l'année prochaine parce que ce budget-là sera renouvelé et amélioré.

M. MORAINÉ.- Deux mots pour terminer. Vous avez changé parce que, si vous aviez maintenu, on se serait aperçu de visu, sur le tableau, que sur les compétences qui sont le cœur de la Mairie de secteur, les dotations ont baissé et qu'elles ont en revanche augmenté sur ce qui n'est pas de la compétence, et ce qui relève plutôt de la communication, mais que vous appelez Transparence et Proximité. Voilà la raison pour laquelle vous avez modifié la présentation CANICAVE que j'avais acceptée. Peu importe !

Sur les écoles, je ne vais pas rentrer dans la polémique. Vous ne l'avez pas fait d'ailleurs. Je vais plutôt rester sur le même ton explicatif et constructif que le vôtre. On ne va pas vous demander, ni dans ce domaine-là ni dans aucun autre d'ailleurs, un compte au bout de quatre mois. En tout cas, moi je ne le ferai pas. En revanche, et ici on est à la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, la politique municipale, et ce qu'il y a à en dire de l'actuelle, de la précédente, personnellement j'en débats au Conseil municipal. Ici, c'est l'action de l'actuelle majorité des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, et incidemment éventuellement de l'ancienne.

Lorsqu'il y a eu le déconfinement, le 11 mai, dont on voit maintenant qu'il a été trop précipité - ce n'est pas jeter la pierre au gouvernement, je l'ai dit tout à l'heure, on a des reproches à faire, mais c'est tellement compliqué que qui ne commet pas d'erreur ? – et de très nombreuses communes ont fait le choix, en responsabilité, de ne pas ouvrir leurs écoles immédiatement le 11 mai. Certaines, 15 jours après, un mois après, certaines pas du tout jusqu'à la rentrée de septembre. Nous, à l'époque, sous l'autorité de Jean-Claude GAUDIN, nous avons fait le choix de tout faire pour rouvrir nos écoles le 11 mai.

Pour des raisons de fond liées à la situation sociale particulière de cette ville, à la nécessité pour les enfants, en particulier les plus défavorisés, de retrouver un cadre, pour permettre aussi aux parents de retourner travailler et de permettre le redémarrage de l'activité, on avait fait le choix de rouvrir les écoles. Et nous sommes parvenus à rouvrir, dès le 12 mai, les 52 groupes scolaires des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements. Et là, je ne peux pas laisser dire que l'on ne voyait pas la Mairie jusque-là.

J'en ai tellement pris dans la tête que cela ne me fait plus rien. J'ai le dos large, Monsieur BONNAFFOUS. Et, au fil du temps, vous verrez, la carapace se fait. Mais franchement, le boulot qui a été fait par la prédécesseure de l'adjointe actuelle, que vous avez eu l'élégance - et je vous en remercie - de saluer, ne méritait pas ce jugement à l'emporte-pièce. Et en préambule d'ailleurs du 11 mai, avec Madame CAULE, nous avons visité les 52 groupes scolaires, elle et moi ou elle ou moi, et nous avons fait le tour des sanitaires, des toilettes. Et quand je rencontrais des directeurs de bonne foi – la très grande majorité -, on faisait le boulot ensemble. Et quand j'en rencontrais de mauvaise foi, un ou deux, qui me disaient : « Je ne vais pas pouvoir ouvrir le CM2 parce qu'il n'y a pas de javel », je suis allé acheter la javel et je l'ai amenée moi-même pour que l'on puisse ouvrir.

J'ai organisé trois après-midis de visioconférence en invitant les directeurs et les représentants de parents d'élèves de chaque école. Chaque fois, cela nous a pris 3 heures, 3 heures et demie, et chaque fois, cela a été constructif. C'est la raison pour laquelle on a réussi à ouvrir les écoles.

Je mesure la difficulté qui est la vôtre aujourd'hui, c'est pour cela que je ne jette pas la pierre. Je veux simplement regretter que l'on nous ait jeté des volées de rochers

alors que nous étions face à la même difficulté. Mais, les comprenant, je ne fais pas la même chose.

Ensuite, il va y avoir le problème des ressources humaines. Vous parlez de 320 personnes, je crois, recrutées. Vous avez raison de dire que ce n'est pas négligeable parce que cela représente 10 % de l'effectif théorique. Le problème est que ces fameux rapports de la Chambre Régionale des Comptes dont on a tant parlé, de façon trop polémique - quand je dis trop polémique, ce n'est pas que je reproche que l'on ait débattu politiquement dessus, c'est que quand la polémique l'emporte, on a tendance à perdre l'utilité que l'on pourrait tirer d'un certain nombre de remarques, et c'est une des nombreuses contestations que nous leur apportions -, estimaient notamment que l'effectif de la Ville de Marseille aux écoles et aux crèches était trop important par rapport au ratio des villes comparables. Et c'est tellement un manque en décalage avec ce que nous connaissons de la réalité du terrain, des uns et des autres, que c'était un élément qui prouvait que l'on ne peut pas faire des rapports simplement en faisant des ratios. Il faut un peu plus de connaissance du terrain. C'est une des difficultés auxquelles vous allez vous heurter. Effectivement, on ne peut pas aujourd'hui faire un compte parce qu'il y a 4 mois que vous êtes aux commandes, et puis parce que la situation est telle, compte tenu du protocole sanitaire, néanmoins moins lourd aujourd'hui qu'il ne l'était à la reprise le 11 mai, que ce n'est pas facile. Mais, c'est la preuve aussi que quand on nous jetait ces volées de rochers en nous disant : « Les syndicats, etc., c'est toujours la grève », ce n'est pas si facile que cela à gérer parce que vous êtes confrontés aux mêmes difficultés.

M. le MAIRE.- Monsieur MORAINÉ, on est sur le budget.

M. MORAINÉ.- Monsieur le Maire, ayant eu une intervention sur les écoles, j'y ai répondu. Mais, j'en ai terminé puisque vous avez cru bon de m'interrompre.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur MORAINÉ. Quand on vous écoute, on a l'impression que, finalement, vous auriez dû rester élu, et que vous faisiez tout bien et qu'il n'y avait absolument aucun problème ni dans la Mairie du 6-8 ni à la Mairie de Marseille.

Juste sur la réaffectation du budget, le budget est, vous le savez très bien, relativement faible, en regard de celui de la Mairie de Marseille, en Mairie de secteur, et ce que l'on a pu faire, c'est faire bouger peu de masses financières parce que le budget est très contraint en Mairie de secteur. Malgré tout, quand vous parliez de Musiques à Bagatelle, aujourd'hui on souhaite en faire un petit peu autre chose que ce qu'était le précédent festival. Et quand on parlait de musiques populaires, c'était pour ne pas dire que la musique classique, même si elle peut être appréciée par beaucoup et qu'elle a toutes ses qualités ou le jazz, néanmoins il y a d'autres formes de culture musicale qui peuvent trouver une place dans ce festival. Au-delà de la programmation de ces quatre jours de festival, nous allons également utiliser les infrastructures qui seront mises en place pour ce festival pour ouvrir la scène aux acteurs du quartier, aux écoles de musique, aux associations, de façon à mieux optimiser l'utilisation des équipements dont le coût est assez important puisqu'il y en a pour 40 000 euros. Autant que, pendant cette période de festival, la scène puisse bénéficier au plus grand nombre, et si possible à ses habitants pour des petits groupes locaux.

Je pense que, sur le budget, on en a fait le tour. Nous avons encore une trentaine de rapports à examiner. Je vous propose donc de passer au vote sur ce budget.

(Adopté à l'unanimité des votants – Abstentions : Groupe Une Volonté pour Marseille, Monsieur BERLAND et Rassemblement national)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME JULIETTE MASSON

2

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE – Mise en place d'une commission consultative en vue de la révision des périmètres scolaires.

(RAPPORT 20-36167/002/DEJ)

Mme MASSON.- Ce rapport concerne la mise en place d'une commission consultative qui établira des propositions, en vue de procéder à une révision complète des périmètres scolaires de l'ensemble des écoles situées sur le territoire communal. Cette commission sera composée des adjoints, ainsi que de Madame l'Adjointe en charge de l'urbanisme et du développement harmonieux de la ville, Madame CHABOCHE, des représentants de l'Education nationale, des techniciens des services de la Ville de Marseille, des parents d'élèves, des experts qualifiés, des élus. Cette commission sera placée sous la direction conjointe des trois adjoints en charge des délégations concernées. Ses membres pourront auditionner tout expert susceptible d'apporter un éclairage à la commission. Elle aura vocation à être consultée pour toute révision du périmètre scolaire.

Dans le cadre de cette révision des périmètres scolaires, la Ville de Marseille va lancer un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dont la dépense sera prise en charge sur les budgets 2020 et suivants. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Je rappelle que le l'avis de la commission est favorable. Je mets aux voix ce rapport n° 2.

(Adopté à l'unanimité)

3

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Approbation d'attribution de subventions de fonctionnement et d'aides à l'action pour l'année 2020 aux associations culturelles – 5ème répartition – approbation des conventions de financement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations – Approbation des avenants aux conventions conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

(RAPPORT 20-36237/003/DAC)

M. JOUVE.- Il s'agit de l'approbation d'attribution de subventions de fonctionnement et d'aides à l'action, pour l'année 2020, aux associations culturelles, cinquième répartition.

Le monde de la culture est particulièrement touché par la crise sanitaire. L'annulation en cascade d'évènements depuis le 15 mars et l'impossibilité de prévoir la reprise, en raison des incertitudes majeures, ont profondément bouleversé l'économie générale du secteur et fragilisé ses acteurs.

Face à cette situation, la Ville de Marseille entend s'appuyer sur une sélection d'opérateurs reconnus pour leurs compétences dans le domaine du soutien à la création artistique, pour organiser cet appui exceptionnel aux artistes du territoire.

Le montant total de la dépense s'élève à 525 000 euros en soutien à des secteurs comme la danse, l'art du clown, les arts de la rue, la poésie, etc.

La commission a rendu un avis favorable.

(Adopté à l'unanimité)

4

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs conclues entre la Ville de Marseille, l'État, la Région et l'association Musicatreize pour les années 2020-2021-2022-2023.

(RAPPORT 20-36161/004/DAC)

M. JOUVE.- Il s'agit de l'approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Marseille, l'Etat, la Région et l'association Musicatreize pour les années 2020 à 2023.

L'association Musicatreize est un ensemble vocal qui défend le répertoire du XXe siècle. Elle explore l'univers musical sous toutes ses formes, de douze voix à capela pour œuvres pour chœur et orchestre, en passant par le texte musical. Chaque année, elle commande de nombreuses œuvres originales à des compositeurs contemporains.

Cette convention assigne pour une durée de quatre ans les missions suivantes :

- soutien aux écritures contemporaines par la co-production, la création, l'accueil et l'accompagnement d'équipes artistiques dans une mise en commun des moyens,

- diversification du champ des esthétiques proposées au public et d'un engagement marqué sur la création contemporaine dans la complémentarité du paysage local,

- favoriser la rencontre avec les publics.

Pour information, entre 2016 et 2020, la Ville de Marseille a versé annuellement 170 000 euros de subvention à Musicatreize et, en 2020, la contribution totale des partenaires publics était de 690 800 euros.

La commission a donné un avis favorable.

(Adopté à l'unanimité)

M. le MAIRE.- Le rapport n° 5 a été retiré par la Mairie centrale, donc nous ne l'examinerons pas.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME MARIE-HÉLÈNE AMSALLEM

6

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION – SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES – Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique – Libéralité – Budget Primitif 2020 – 3ème répartition.

(RAPPORT 20-36172/006/DGUP)

Mme AMSALLEM.- Il s'agit de l'attribution de subventions à certaines associations développant des projets de santé publique. Je ne vais pas énumérer toutes les associations. Je précise que la commission a donné un avis favorable à l'obtention de ces subventions.

(Adopté à l'unanimité)

7

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION – SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES – Subventions attribuées aux associations et établissements développant des projets de santé publique – Hors libéralité – Budget Primitif 2020 – 3ème répartition.

(RAPPORT 20-36171/007/DGUP)

Mme AMSALLEM.- Je ne vais toujours pas vous faire l'énumération de toutes les associations. Et je précise que la commission a donné un avis favorable.

(Adopté à l'unanimité)

M. le MAIRE.- Pour les rapports 8 à 12, je vais donner la parole à Monsieur Cyprien VINCENT, commissaire rapporteur.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. CYPRIEN VINCENT

8

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux associations sportives - 4ème répartition 2020 - Approbation de conventions – Budget primitif 2020.

(RAPPORT 20-36157/008/DS)

M. VINCENT.- Il s'agit de subventions pour les associations sportives, qui ont été validées par la précédente mandature, quatrième versement. Nous avons cinq associations qui sont répertoriées dans le 6-8.

Avis favorable de la commission.

(Adopté à l'unanimité)

9

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS – Modernisation de l'éclairage des stades (tous arrondissements) – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement.

(RAPPORT 20-35898/009/DGAAVE)

M. VINCENT.- Il s'agit d'un budget de 6 millions d'euros pour l'éclairage de tous les stades de foot et de rugby de toute la ville de Marseille, dans le cadre des économies d'énergie et d'amélioration des performances énergétiques des installations sur les terrains. Il est proposé de remplacer les installations existantes énergivores par du matériel à LED plus économique et plus performant. Cela se fera sur 3 ans, et cela dépendra de chaque stade.

Avis favorable de la commission.

(Adopté à l'unanimité)

10

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS – DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION – Relocalisation des activités nautiques de la Direction de la Mer sur le Parc Balnéaire du Prado – Promenade Georges Pompidou – 8ème arrondissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement.

(RAPPORT 20-36231/10/DEGPC)

M. VINCENT.- Il s'agit de la relocalisation des activités nautiques sur le parc balnéaire du Prado, dans le cadre de la réfection de la base nautique du Roucas Blanc. Nous délocalisons les activités nautiques de la ville un peu plus loin. Il y a 12 000 stages lors des vacances scolaires et plus de 11 500 séances scolaires dans le cadre du dispositif de l'Education nationale. Le budget est de 1 750 000 euros.

Nous avons eu un avis favorable à la commission.

(Adopté à l'unanimité)

11

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DE LA MER – Stade nautique du Roucas – Approbation de l'opération de travaux maritimes de modernisation du stade nautique du Roucas Blanc.

(RAPPORT 20-36198/11/DM)

M. VINCENT.- Il s'agit de l'approbation de l'opération de travaux maritimes et de modernisation du stade nautique du Roucas Blanc, en vue des Jeux Olympiques de 2024. Nous avons un budget de 8,4 millions d'euros qui a été drastiquement baissé pour refaire la base nautique et pouvoir accueillir les Jeux Olympiques, notamment la voile.

Avis favorable de la commission.

(Adopté à l'unanimité)

12

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DES SPORTS – Convention de Délégation de Service Public n°18/0621 pour la gestion et l'exploitation du Complexe sportif René Magnac – Approbation du protocole indemnitaire faisant suite aux mesures imposées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

(RAPPORT 20-36209/12/DS)

M. VINCENT.- Nous avons, dans ce contexte de crise qui touche aussi le sport, réévalué les coûts et les taxes pour l'association ASPTT qui est dans les lieux, et pour accompagner au mieux cette association qui compte 9 000 adhérents et qui est un grand acteur sportif du 6-8.

Avis favorable de la commission.

(Adopté à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PIERRE CECCALDI

13

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX – DIRECTION DE LA DETTE – GARANTIE D'EMPRUNT – Société Française des Habitations Economiques – Rabatau 1 et 3 – Acquisition et amélioration de 24 logements PLI – 8ème arrondissement.

(RAPPORT 20-36199/13/DD)

M. CECCALDI.- Bonsoir à toutes et à tous. Ce rapport concerne une garantie d'emprunt auprès de la Société française des habitations économiques qui s'est portée acquéreur de lotissements Rabatau 1 et 3, dans notre secteur, et qu'elle souhaite réhabiliter. Nous garantissons 55 % de l'emprunt qu'elle contracte à hauteur de 4 millions d'euros auprès de la Banque des territoires.

Avis favorable de la commission.

(Adopté à l'unanimité)

14

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIAL ET DE L'ANIMATION – SERVICE ACCUEIL LOISIRS JEUNES – Attribution de subventions aux associations lauréates du Projet Jeunes Citoyens 2020 – Approbation de conventions – Exercice 2020.

(RAPPORT 20-35990/14/DASA)

M. CECCALDI.- Ce rapport concerne l'attribution de subventions aux associations lauréates du projet Jeunes Citoyens 2020, approbation de conventions, pour engager des dépenses sur l'exercice 2020.

Deux associations, situées sur notre secteur, bénéficient de ces subventions : le Centre social Mer et Colline et l'association Loisirs et Culture de La Madrague-de-Montredon.

Avis favorable de la commission.

(Adopté à l'unanimité)

15

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 8ème arrondissement – Bonneveine – 18, boulevard du Collet – Groupe « Les Tamaris » - Approbation de cession par la Ville de Marseille au profit d'HMP d'une parcelle à l'Euro symbolique pour régularisation.

(RAPPORT 20-35956/15/DSFP)

M. CECCALDI.- Dans ce rapport, il s'agit de rétrocéder à l'euro symbolique une parcelle située à Bonneveine, au 18 boulevard du Collet, où est construit un lotissement géré et possédé par l'opérateur d'HLM Habitat Marseille Provence depuis 1959. Pour autant, cette parcelle est toujours propriété de la Ville. Il s'agit simplement d'effectuer une régularisation technique.

Avis favorable de la commission.

(Adopté à l'unanimité)

16

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES – SERVICE TRAVAUX : lancement d'une opération visant la réalisation d'études et de travaux d'urgence ou d'office sur des immeubles ou biens privés situés sur le territoire communal – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(RAPPORT 20-36215/16/DPGR)

M. CECCALDI.- Dans ce rapport, il s'agit de voter les crédits de paiement à hauteur de 48 millions d'euros, pour engager des études de travaux, ainsi que les travaux d'urgence que l'on appelle aussi travaux d'office lorsque la Mairie doit se substituer à des propriétaires non solvables, dans le cas d'immeubles souffrant d'un arrêté de péril.

Avis favorable de la commission.

(Adopté à l'unanimité des votants – Abstention du groupe Rassemblement national)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME MICHELINE ABOURS

17

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIAL ET DE L'ANIMATION – SERVICE ACCUEIL LOISIRS JEUNES –

Constitution d'un groupe de travail sur l'offre aujourd'hui proposée en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) par les différentes structures associatives et municipales.

(RAPPORT 20-36238/17/DASA)

M. le MAIRE.- Il s'agit de la constitution d'un groupe de travail sur l'offre proposée aujourd'hui en matière d'accueil de loisirs sans hébergement par les différentes structures associatives et municipales.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

(Adopté à l'unanimité)

18

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL – DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION – Approbation des conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) des Bouches-du-Rhône et les Mairies de secteur pour 2020-2024.

(RAPPORT 20-36217/18/DSG)

M. le MAIRE.- Ce rapport concerne l'approbation des conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône et les mairies de secteur.

Dans ce cadre, la CAF fixe les modalités de financement dans la prestation de service Accueil de Loisirs sans hébergement pour les Plans mercredi et le Bonus territoire qui en fait partie. Les ALSH sont gérés par la Ville de Marseille, par l'intermédiaire des mairies de secteurs qui peuvent, le cas échéant, en bénéficier.

(Adopté à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. LEE FERRERO

19

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION – SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des droits des femmes – Répartition 2020.

(RAPPORT 20-35982/19/DASA)

M. FERRERO.- Ce rapport concerne l'attribution de subventions à des associations agissant contre les violences sexistes et sexuelles. A l'approche du 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, il est urgent de lutter contre les violences que subissent les femmes et les minorités de genre. Encore aujourd'hui, ces inégalités sont une réalité. Ce sont des inégalités salariales, des harcèlements de rue, des inégalités d'accès à l'espace public, des violences familiales qui sont particulièrement un sujet sensible et en recrudescence durant cette période de crise sanitaire, des inégalités d'accès aux soins, des violences gynécologiques, et autant

d'injustices et de constats aberrants contre lesquels les pouvoirs publics doivent agir, et qui doivent être une priorité.

Le sexisme, qui trouve sa source dans les stéréotypes de genre, doit être combattu avec des actions éducatives telles que celles que, sur notre territoire, mettent en place des associations. A travers ce plan global de 43 200 euros, nous souhaitons subventionner sur le secteur trois associations :

- SOS Femmes 13 qui propose un accompagnement social pour les femmes victimes de violences conjugales, ainsi que de l'accès aux droits et de l'hébergement d'urgence, des démarches d'insertion professionnelle et d'accès au logement, pour un montant de 3 000 euros.

- L'association SOLIANE qui va accompagner, dans les démarches d'insertion professionnelle, des mères d'enfants handicapés et leur permettre d'accéder à leurs droits et à des démarches permettant la prise en charge des enfants en situation de handicap, et accompagner leur reprise d'activité professionnelle.

- Le Centre social Mer et Colline qui, dans le cadre d'un grand projet pour le 8 mars, la Journée internationale des droits des femmes et des minorités de genre, souhaite élaborer des ateliers pour la mise en place d'une exposition qui sera élaborée avec un groupe de femmes en situation de précarité et un groupe de jeunes, enfants et adolescents, dans le but de travailler sur la question de l'égalité des droits et des stéréotypes de genre, avec notamment l'association L'œil du loup.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

(Adopté à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME ALEXANDRA D'AGOSTINO

20

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION – SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Soutien aux équipements sociaux – Acomptes sur le budget 2021.

(RAPPORT 20-36138/20/DASA)

Mme D'AGOSTINO.- Sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du Lien social, de la Vie associative, des Centres sociaux et du Bel âge, Ahmed HEDDADI, il s'agit de prévoir des crédits nécessaires au versement d'acomptes sur le budget 2021. Ces versements d'acomptes étant destinés à assurer la continuité de fonctionnement des centres sociaux.

Le total des acomptes s'élève à un montant de 846 126 euros. Pour la Mairie du 6-8, les centres sociaux concernés sont :

- Mer et Colline : 20 834 euros.

- Le Centre socioculturel du Roy d'Espagne : 23 358 euros.

- Le Centre socioculturel Saint-Ginie-Milan : 20 834 euros.

Avis favorable de la commission.

(Adopté à l'unanimité)

21

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION – SERVICE ACCUEIL LOISIRS JEUNES – Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs sans Hébergement, des Accueils de Jeunes, des Ludothèques – 2ème répartition 2020 et annulation de l'acompte attribué à une association.

(RAPPORT 20-35991/21/DASA)

Mme D'AGOSTINO.- Sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge de l'Education populaire, Marie BATOUX, il s'agit d'approuver la deuxième répartition de crédits 2020 correspondant au solde de la subvention 2020 destinée au soutien des projets d'accueil collectif de mineurs pour un montant total de 2 070 350 euros.

Les ACM concernées dans le 6-8 sont :

- Mer et Colline : 22 500 euros.
- Roy d'Espagne : 45 000 euros.
- Saint-Giniez-Milan : 47 500 euros.
- L'Association de Promotion d'ingénierie socioéducative : 52 500 euros.

Il s'agit également, dans ce rapport, d'annuler l'acompte à l'association Coin des Loisirs qui a décidé de ne pas mettre en œuvre son projet d'ACM en 2020, pour un montant de 15 000 euros.

Avis favorable de la commission.

(Adopté à l'unanimité)

22

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION – SERVICE ACCUEIL LOISIRS JEUNES – Attribution de subventions aux associations Animation de la Jeunesse dans les Quartiers – Approbation de conventions – Exercice 2020.

(RAPPORT 20-35989/22/DASA)

Mme D'AGOSTINO.- Ce rapport est présenté par le service Accueil Loisirs Jeunes, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge de l'Education populaire, Marie BATOUX. Il s'agit d'accorder des subventions à des associations oeuvrant en faveur de la jeunesse dans les quartiers, et pour les aider à réaliser des projets d'animation et d'intégration.

Le montant total de ces subventions est de 30 000 euros. Dans le 6-8, les associations bénéficiaires sont :

- L'Association départementale des Franca des Bouches-du-Rhône, pour leur projet « Graines de philo » en 2020 : 2 500 euros.
- L'Association Ici et Là, pour un projet Photos Jeunesse 2020 : 2 500 euros.

- L'Association Paroles d'enfants, pour leur projet-manifestation « Bouge pour tes droits : 1 500 euros.

Avis favorable de la commission.

(Adopté à l'unanimité)

23

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION – SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine – Répartition 2020.

(RAPPORT 20-35986/23/DASA)

Mme D'AGOSTINO.- Ce rapport est présenté par le service de l'Animation et des Equipements sociaux de la Direction de l'Action sociale et de l'Animation, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du Lien social, de la Vie associative, des Centres sociaux et du Bel âge, Monsieur Ahmed HEDDADI.

Il s'agit d'accorder des subventions à des associations conduisant des animations urbaines. Le crédit total pour 2020 est de 41 100 euros. Les associations dans le 6-8 sont :

- Les Trottoirs de Marseille : 1 500 euros.

- Le Centre social Mer et Colline : 1 000 euros.

Avis favorable de la commission.

(Adopté à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME ROSETTE DENIA-SALONE

24

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION – SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES – DIVISION DES PERSONNES HANDICAPES – Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées – 2ème répartition – Approbation des conventions annexées.

(RAPPORT 20-36169/24/DGUP)

Mme DENIA-SALONE.- Il vous est demandé d'approuver la subvention accordée aux associations oeuvrant en faveur des personnes porteuses d'un handicap, selon la convention fournie en annexe.

Ces demandes de subvention ont été traitées par la Direction générale des Villes durables et Expansion, la Direction de la Santé, de la Solidarité et de l'Inclusion, le service de la Santé publique et du Handicap, la Direction des personnes handicapées. Il est proposé d'attribuer la subvention suivante à cinq associations oeuvrant dans les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements :

- 6 000 euros au SMUC, pour une action IntégraSport 2020.

- 3 000 euros à l'association A'TIPIK en budget de fonctionnement.
- 2 000 euros à l'association SOLIANE en budget donc fonctionnement.
- 2 000 euros à l'association Valentin Haüy, en budget de fonctionnement.
- 1 000 euros à l'association Mille couleurs en chanson.

Le rapport a été approuvé par la commission.

(Adopté à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. LOURDES MOUNIEN

25

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION – SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION – Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration – Libéralité – 3ème répartition 2020.

(RAPPORT 20-36219/25/DGUP)

M. MOUNIEN.- Ce rapport émane du service de la Solidarité, de la Lutte contre l'exclusion, sous la responsabilité de Madame Audrey GARINO, et il concerne l'attribution de subventions à des associations de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration.

Concernant notre secteur, les associations qui ont eu des subventions sont :

- L'Association Diagonale Protestante Marhaban : 3 500 euros.
- L'Equipe Saint-Vincent de Marseille : 5 000 euros.
- L'Association Mamanthé : 2 700 euros.
- L'Association ABCD : 2 000 euros.

Ce rapport a eu un avis favorable par la commission.

(Adopté à l'unanimité des votants – Abstention du groupe Rassemblement national)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DIDIER EL RHARBAYE

26

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC – Exonération de Redevance d'Occupation du Domaine Public en novembre et décembre 2020 pour les commerces sédentaires bénéficiant d'un Autorisation d'Occupation du Domaine Public.

(RAPPORT 20-36306/26/DEP)

M. EL RHARBAYE.- Bonjour à tous. Ce rapport concerne l'exonération de redevance d'occupation du domaine public en novembre et décembre 2020 pour les commerces sédentaires bénéficiant d'une autorisation d'occupation du domaine public.

La commission a donné un avis favorable.

(Adopté à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. JEAN-MARC BONNAFFOUS

27

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL
Délégation du Conseil Municipal aux Conseils d'Arrondissement pour passer des marchés sans formalités préalables en raison de leur montant.

(RAPPORT 20-36314/27/DSG)

M. BONNAFFOUS.- Ce rapport nous est transmis par la Direction générale des services, il s'agit d'une délégation du Conseil municipal aux Conseils d'arrondissements pour passer des marchés sans formalités préalables en raison de leur montant.

Avis favorable de la commission.

M. MORAINÉ.- Un mot simplement sur ce rapport puisque j'avais noté que, dans le programme du Printemps Marseillais, il y avait une volonté d'accroître les moyens des mairies de secteur. On ne retrouve pas cela au budget, mais je reçois volontiers les explications selon lesquelles c'était trop compliqué, pour cette année, de modifier les équilibres, et effectivement, l'explication donnée par Joël CANICAVE est parfaitement recevable. Nous verrons l'année prochaine dans quelle mesure les moyens des mairies de secteur pourront être accrus.

Là, en revanche, il s'agit d'une décision positive d'une modification qui restreint les moyens des mairies de secteur en termes de marchés par rapport à ce qui existait préalablement. Ce n'est pas de nature à permettre le renforcement des compétences et des pouvoirs des mairies de secteurs. Et un certain nombre de choses d'ailleurs, qui figurent dans votre budget, de volonté extrêmement allante que vous avez sur un certain nombre de sujets, seront freinées par cette règle-là. Et outre que c'est plutôt à l'encontre de ce qui avait été présenté dans votre programme, c'est aussi une sorte de défiance vis-à-vis des mairies de secteur, et cela ne me paraît pas aller dans le sens de cette décentralisation au plus près du terrain que l'on avait compris être votre souhait.

Mais, peut-être que les explications qui vont être données maintenant vont démentir cette noire vision que je viens de développer.

M. CANICAVE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, décidément Monsieur MORAINÉ ne peut pas faire une intervention sans me citer. Je vous remercie.

M. MORAINÉ.- C'est notre long compagnonnage !

M. CANICAVE.- Exactement ! Effectivement, vous avez raison, vous êtes bien informé, cette délibération n'est pas tout à fait celle qui avait été prise les années précédentes, pour une raison assez simple que je vais rappeler. D'abord, à chaque changement de municipalité, quel qu'il soit, la Mairie centrale doit voter un rapport qui redonne l'autonomie financière aux mairies de secteur. Cela n'avait pas pu être fait au mois de juillet, et le Directeur Général des Services nouvellement arrivé avait demandé à regarder cela d'un peu plus près avant de la redonner.

Nous n'avions pas l'intention de la redonner dès maintenant. Cela a été fait à la demande des maires de secteurs eux-mêmes et dû à la période Covid. Il est vrai que les mairies de secteur font ce qu'elles veulent, elles passent les marchés qu'elles veulent.

Pour l'instant, c'était la Mairie centrale qui les traitait. Elle n'en a refusé aucun d'ailleurs. Mais, la procédure est un peu plus lourde et plus longue. Et en période Covid, les mairies de secteurs nous ont dit qu'elles étaient peut-être plus efficaces que la Mairie centrale - et je le crois volontiers - pour passer quelques commandes de masques ou de gel hydroalcoolique, etc., et elles nous ont demandé de leur redonner leur autonomie financière - ce que nous avons fait dans ce rapport -, mais en diminuant la hauteur des marchés, qui était de 214 000 avant et qui est passée à 90 000.

Il a été demandé par la Direction Générale des Services de faire un audit sur l'ensemble des mairies de secteur. Cet audit a démarré. C'est un audit interne fait par l'IGS, Madame Odile BLANC, et qui est simplement une volonté de la nouvelle majorité pour remettre à plat ce qui se passe dans les huit mairies de secteur de cette ville parce que, depuis 25 ans, et même peut-être un peu avant, des situations s'étaient un peu sédimentées, enkystées, chacun avec ses pratiques. Et on se rend compte aujourd'hui qu'il y a de vraies inégalités entre mairies de secteur, en termes de moyens, en termes de personnels, en termes de matériels alloués. La décision a été de remettre tout cela à plat. Dès lundi, la première réunion, regroupant l'ensemble des maires de secteur, la Direction Générale des Services et les Adjointes concernés, aura lieu pour regarder les premiers résultats de l'audit de l'IGS.

Je ne vais pas citer la Mairie du 2-3, mais c'est certainement la plus atypique, celle qui a le moins de moyens et pourtant les populations qui sont les plus en demande et en besoin des politiques publiques. Peut-être qu'à la sortie, il y a des mairies qui seront moins bien loties, d'autres mieux loties.

Sur la volonté de la Mairie d'augmenter les moyens des mairies de secteur, d'abord cela ne se fera que si le budget de la Mairie centrale le permet parce que, très honnêtement, pour l'instant, la situation financière de notre Ville est particulièrement dégradée. Mais, nous essaierons de tenir cette promesse, peut-être par le biais des budgets participatifs, opération que nous n'avons pas encore lancée, mais qui va être certainement initiée dès 2021. Peut-être sur un mode d'abord expérimental, qui sera ensuite généralisé, où les mairies de secteur se verront attribuer un budget. Cela se passe très bien à Paris, mais qui a d'autres moyens que nous. Les habitants s'approprient ce budget, font des projets, puis tout un tas de processus qui sont mis en route pour qu'un vote démocratique arrive. Et la Mairie s'engage, quel que soit le projet retenu in fine par les habitants, à le réaliser.

Je pense que ce sera un des moyens, peut-être pas le seul. Vous savez que je me suis beaucoup battu sur ces 2 euros d'investissement, et j'espère avoir les moyens, au niveau central, d'augmenter cela parce qu'il y a des petites dépenses que l'on peut faire en mairie de secteur de façon plus rationnelle et plus rapide qu'en Mairie centrale.

On n'a pas abandonné cette idée, mais avant de changer les choses, nous allons remettre un peu d'équité dans ce qui se passe dans les huit mairies de secteur. Elles ne sont pas toutes dotées de la même façon. Il y a des maires assez efficaces qui avaient trouvé tout un tas de moyens pour que leur mairie de secteur fonctionne bien ; d'autres, qui étaient moins dans les bons petits papiers de la Mairie centrale, qui se plaignent d'avoir des moyens qui sont excessivement limités. Nous allons remettre un peu d'équité dans tout cela par la consultation. J'espère qu'il en sortira assez rapidement quelque chose, et notamment que soit fixé, avec l'ensemble des mairies de secteur, le seuil maximum des marchés à passer.

Le DGS, arrivant ici, trouvait que 214 000, c'était beaucoup. Pour l'instant, nous avons remis une somme à 90 000 euros, qui est certainement suffisante pour passer quelques mois sans problème. Et si un marché devait excéder ces 90 000 euros, il passerait, cela prendrait une semaine de plus, mais il n'y a pas un gros delta. Il n'y a pas de danger, pas de volonté quelle qu'elle soit, c'est juste une remise à plat pour un peu plus d'équité dans cette ville.

Mme FORTIN.- Je voudrais compléter l'intervention de mon collègue Joël CANICAVE et en profiter pour répondre à Monsieur PERNEY sur son intervention de tout à l'heure.

Non, Monsieur PERNEY, ce n'est pas que je n'ai pas souhaité être Maire du 6-8, c'est que la Maire de Marseille, Michèle RUBIROLA, m'a confié une mission importante, celle de travailler sur les questions de Direction de ressources humaines et de dialogue social, mais pas seulement. Le travail que je fais consiste aussi à interroger la manière dont nos services municipaux sont délivrés au quotidien, pour essayer d'améliorer la manière de les délivrer chaque jour, améliorer leur transparence, leur qualité, les moderniser.

Sur cette question de l'autorisation de signature des maires de secteur et des moyens qui sont alloués, il s'agit d'interroger la manière dont cela fonctionne, mais c'est aussi dans un but d'optimiser nos achats. Nous avons huit mairies de secteur qui ont des besoins, et nous constatons, au fur et à mesure que nous rentrons dans nos dossiers, qu'il y avait jusqu'à maintenant une grande autonomie. C'est très bien l'autonomie, mais nous pouvons aujourd'hui optimiser la manière dont nous achetons. Pour des marchés importants, il sera souvent beaucoup plus intéressant de pouvoir mutualiser des achats au niveau de la commune plutôt que chaque mairie de secteur travaille de son côté à définir des besoins, et puis à procéder à des achats qui pourraient être optimisés en les regroupant. Ce sont des questions que nous souhaitons nous poser. C'est ce à quoi travaille l'Inspection générale des services parce que nous souhaitons travailler en coordination avec l'ensemble des mairies de secteur pour comprendre comment cela fonctionne aujourd'hui et, sur la base de ces constats, proposer un nouveau fonctionnement pour permettre de répondre à la situation financière dégradée que mentionnait Joël CANICAVE, et aller dans le sens de chacune des économies qu'il sera possible de faire sur la base de cet audit.

M. le MAIRE.- Nous allons donc passer au vote.

(Adopté à l'unanimité des votants - Abstention du groupe Une Volonté pour Marseille)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

28

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE
(RAPPORT 20/28/4S)

M. le MAIRE.- Par rapport au précédent Conseil d'arrondissements qui a été annulé, il y a 15 jours, c'est un rapport supplémentaire qui concerne la désignation du correspondant Défense de la Mairie de secteur, qui est souhaité par la Défense nationale.

Le correspondant Défense désigné par la Mairie de secteur est Monsieur Eric MERY.

M. MERY.- Merci beaucoup pour cette désignation. C'est un honneur. Je tâcherai de faire le maximum.

M. le MAIRE.- Nous avons examiné l'ensemble des rapports, et je déclare donc ce Conseil d'arrondissements terminé.

Mesdames et Messieurs les élus, je vous remercie.

(La séance est levée à 20 h)